



COMMUNE DE CORNAUX

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une donation et à la création d'une réserve au bilan « Fonds Varo »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2017, la société Varo Refining a informé le Conseil communal de son souhait d'être plus présente auprès des habitants de Cornaux. En effet, bien que cette société ait son adresse officielle sur le territoire de la commune voisine de Cressier, une partie de ses infrastructures sont sur le territoire de notre commune et son architecture fait partie depuis plus de cinquante ans du paysage de l'Entre-deux-Lacs.

La direction a fait part de son souhait de participer sous une forme tangible et visible dans le développement de la commune de Cornaux et elle souhaite être plus présente auprès des citoyens corbonetchs.

Elle a mentionné son désir de faire une donation à la commune de Cornaux, dès le 1^{er} janvier 2018 et que celle-ci pouvait être répétée chaque année pour autant que la situation financière de l'entreprise le permette et qu'elle en fixerait le montant.

La société donatrice spécifie que la somme en question soit allouée à une réserve intitulée « Fonds VARO ». Cette réserve figurant au passif du bilan, doit servir à des projets concrets et durables, d'intérêt général, présentés par le Conseil communal à la validation de direction de la société, et affectés en priorité à la rénovation et à la modernisation des bâtiments communaux, à des projets servant au bien-être et à la santé de la population villageoise, à l'aménagement et l'embellissement du village.

Varo Refining relève qu'il s'agit d'une initiative concourant au bien-être de la population de Cornaux, sur la durée, décision qui complète son activité de sponsoring régional pour des manifestations spécifiques.

Cornaux, le 02 octobre 2017

CONSEIL COMMUNAL